

Numéro FINESS : | | | | | | | | | | | | | | | |

Consignes de remplissage à lire attentivement :

La fiche 7 a pour but de décrire tous les adultes sortis définitivement de l'établissement au cours de l'année 2006. Ces adultes doivent être décrits sans faire référence à l'unité à laquelle ils appartenaient.

Remarque : les adultes sortis d'une unité dont le mode d'accueil est « **Accueil temporaire** » ne doivent pas être décrits.

On complètera le numéro d'ordre de la personne (le dernier chiffre est préimprimé). S'il y a 15 personnes sorties au cours de l'année 2006, on décrira les neuf premières et, à partir de la dixième, on complètera le numéro d'ordre de la personne. Si le nombre total d'adultes sortis définitivement de l'établissement est supérieur à 50, on utilisera plusieurs fiches 7.

Sexe (col. 2) :

Masculin = 1 Féminin = 2

Année de naissance (col. 3) :

Inscrivez les 4 chiffres de l'année de naissance

Date d'entrée (col. 4 et 5) :

Indiquez la date d'entrée du jeune dans l'établissement : inscrivez le numéro du mois d'entrée (col. 4) et l'année d'entrée (col. 5).

Date de sortie (col. 6) :

Inscrivez le numéro du mois de sortie de l'établissement (l'année est nécessairement 2006).

Déficiência principale (col. 7) :

La déficiência principale est définie comme celle qui apparaît la plus invalidante. Certains regroupements sont proposés : la surditité (code 44), la surdi-cécité (code 45), le plurihandicap (code 70) et le polyhandicap (code 90). Pour inscrire la déficiência principale des adultes, se reporter à la nomenclature présentée sur le rabat.

Hébergement avant la sortie de l'établissement (col.8) et Hébergement après la sortie de l'établissement (col. 10) :

On inscrira le mode d'hébergement de la personne tel qu'il était immédiatement avant et immédiatement après la sortie de la structure selon la nomenclature suivante :

Code	Hébergement avant et après la sortie
01	Logement personnel
02	Famille
03	En famille d'accueil
04	Foyer d'hébergement
05	Foyer occupationnel ou foyer de vie
06	MAS/FAM
07	Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)
08	Etablissement pour personnes âgées
09	Etablissement de santé
10	Etablissement social
11	Autre
12	Hébergement inconnu
99	Sans objet : décès

Activité ou accueil en journée avant la sortie de l'établissement (col. 9) :

On inscrira l'activité ou l'accueil en journée de la personne immédiatement avant sa sortie de l'établissement selon la nomenclature :

Code	Activité ou accueil en journée avant la sortie de l'établissement
01	Travaille en ESAT à temps plein
02	Travaille en ESAT à temps partiel + activités occupationnelles (SAS, accueil de jour ...)
03	Travaille en ESAT à temps partiel seulement
04	Travaille dans une entreprise adaptée
05	En formation ou en stage
06	Accueil en foyer occupationnel, foyer de vie ou accueil de jour
07	Accueil en MAS
08	Accueil en FAM
09	Sans activité professionnelle ou accueil médico-social en journée (y compris demandeur d'emploi)
10	Travaille en milieu ordinaire
11	Autre activité ou accueil en journée

NB : Pour les personnes suivies par un SAMSAH ou un SAVS, on décrira l'activité ou l'accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

Activité ou accueil en journée après la sortie de l'établissement (col.11) :

On inscrira quelle a été l'activité ou l'accueil en journée de l'adulte immédiatement après avoir quitté l'établissement selon la nomenclature :

Code	Activité et accueil en journée après la sortie de l'établissement
	Activité professionnelle
01	Activité à caractère professionnel en ESAT (anciennement CAT)
02	Emploi en entreprise adaptée
03	En attente de placement en ESAT ou en entreprise adaptée
04	Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées
05	Emploi en milieu ordinaire relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées
06	Demandeur d'emploi en milieu ordinaire
07	En formation ou en stage
	Autre activité ou accueil
08	Hospitalisation
09	Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour
10	Accueil en MAS
11	Accueil en FAM
12	En attente de placement en foyer occupationnel ou foyer de vie
13	En attente de placement en MAS ou en FAM
14	En établissement pour adultes handicapés à l'étranger
15	En établissement pour personnes âgées
16	Autre activité
17	A domicile, sans activité, sans prise en charge et sans orientation médico-sociale
18	Activité inconnue
99	Sans objet : décès

NB : Pour les personnes qui seront suivies par un SAMSAH ou un SAVS, on décrira l'autre activité ou accueil principal en journée de la personne (en dehors des activités proposées par ces services)

N° d'ordre	Sexe Masc. = 1 Fém. = 2	Année de naissance	Date d'entrée		Date de sortie	Déficiência principale	Hébergement avant la sortie de l'établissement	Activité avant la sortie de l'établissement	Hébergement après la sortie de l'établissement	Activité après la sortie de l'établissement
			Mois	Année	Mois					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
0										

Code	Déficiences
Déficiences intellectuelles	
11	Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)
12	Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)
13	Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)
19	Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte
Déficiences du psychisme	
21	Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)
23	Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée
24	Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
25	Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés
Déficiência du langage et de la parole	
30	Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité
Déficiences auditives (en cas de déficiência auditive asymétrique, on classera la déficiência en fonction du côté le moins atteint)	
41	Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité
42	Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)
43	Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)
44	Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale
45	Surdi-cécité
46	Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration
Déficiences visuelles	
51	Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité
59	Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autres les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs
Déficiences motrices	
61	Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)
62	Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)
63	Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)
64	Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)
65	Déficit de la motricité des membres supérieurs
66	Déficiences motrices de la tête et du tronc
67	Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)
Plurihandicap	
70	Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité (44), de la surdi-cécité (45) et du polyhandicap (90)
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles	
80	Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques
Polyhandicap	
90	Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante
Autres déficiences	
99	Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs